

Le gouvernement du Québec abandonne le litige concernant la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada!

Mercredi 17 février 2016

Pour diffusion immédiate

Toronto (Ontario) – « Nous sommes estomaqués par la décision du gouvernement du Québec visant les anciens travailleurs d'Aveos, qui tentent désespérément de retrouver leurs emplois », a déclaré d'un ton découragé Dave Ritchie, vice-président général canadien de l'AIM.

Il réagissait ainsi à une annonce diffusée aujourd'hui selon laquelle le gouvernement du Québec a accepté de laisser tomber le litige concernant la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*. « Résultat, les 2 600 membres de Montréal, Mississauga, Winnipeg et Vancouver continuent à souffrir », a-t-il ajouté.

Les gouvernements du Québec et du Manitoba avaient traîné le transporteur aérien devant les tribunaux en invoquant une infraction à la *Loi* et en demandant que les travaux lourds d'entretien soient rapatriés au Canada. En décembre 2015, la Cour d'appel du Québec a conclu que le transporteur avait contrevenu à la *Loi*. « Nous attendons encore la réponse du gouvernement du Manitoba quant à ses intentions dans ce dossier », a dit Dave Ritchie.

« Par contre, je suis enchanté de la décision d'Air Canada d'acheter des appareils de la série C. C'est exactement le genre de vente dont ce programme a besoin », a-t-il expliqué. « Pour ce qui est du litige, je suis persuadé que les gouvernements du Québec et du Manitoba auraient gagné leur cause. »

-30-

Renseignements :

Bill Trbovich, directeur des communications de l'AIM

416-386-1789 poste 6331 ou 416-735-9765